

DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE
CANTON
PIERRE DE BRESSE
COMMUNE
ST GERMAIN DU BOIS



Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants ;
Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'à l'occasion de la Fête patronale qui aura lieu le samedi 17 et le dimanche 18 septembre 2022 sur la place du marché, il est nécessaire pour le marché du samedi matin du 18 septembre et dans l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public rend nécessaire un détournement de la circulation dans le bourg.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le 17 septembre 2022, à partir de 6 heures jusqu'à 14 h, la circulation sera interdite sur les voies suivantes :

- Sur la RD 13 entre son intersection avec la RD 970 et jusqu'à la rue du Marché,
- Sur la RD 137 entre son intersection avec la RD 13 et jusqu'au bâtiment du Trésor Public.

ARTICLE 2 : La circulation sera déviée par les voies suivantes :

- RD 13 : sens Nord Sud entre le carrefour du chemin rural de la croix rouge et la Rue des tilleuls,
- La Rue des Tilleuls, sens RD 13 – RD 137,
- Chemin rural de la croix rouge, sens RD 137 – RD 13.

ARTICLE 3 : A partir du 16 septembre à partir de 20 h jusqu'au samedi 17 septembre 2022 à 14 h, le stationnement sera interdit sur les voies suivantes :

- Sur la RD 13 entre son intersection avec la RD 970 et jusqu'à la rue du Marché,
- Sur la RD 137 entre son intersection avec la RD 13 et jusqu'au bâtiment du Trésor Public.

ARTICLE 4 : Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacles au passage en tant que de besoins de véhicules de sécurité, ambulances, service de voirie, service des eaux, EDF, postes et télécommunications, riverains, gendarmerie, pompiers.

ARTICLE 5 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les soins des employés municipaux sous le contrôle des agents du département.

ARTICLE 6 : La Secrétaire Générale, la gendarmerie, le service de l'équipement sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la D.R.I.

Fait à Saint Germain Du Bois, le 7 septembre 2022

Le Maire
Madame Nadine ROBELIN



